FNEC FP FO
SNFOEP

Réforme du lycée et du baccalauréat

L'effacement et la destruction des disciplines !

Face à la mascarade d'une consultation qui remet en cause leur discipline et leur temps de travail, la colère des professeurs est légitime
Pourquoi ? L'exemple de *« Humanités, littérature et philosophie »* (*HLP*)
Une réécriture des programmes qui s'inscrit dans les « réformes » du baccalauréat et du lycée rejetées par le SNFOEP, le SNFOLC et leur fédération, la FNEC FP-FO

La réforme du baccalauréat et la réforme du lycée ont été rejetées l'une après l'autre par le CSE à chaque fois à une très large majorité (21 mars 2018 et 12 avril 2018), mais qu'importe au ministre J-M Blanquer ! Il a décidé de les appliquer à la rentrée 2019. Et voilà qu'il organise maintenant *« une large consultation »* sur les nouveaux programmes du lycée après en avoir donné connaissance aux éditeurs. Parmi eux, il y a le programme de 1ère de l'enseignement de spécialité *Humanités, littérature et philosophie*, ce nouvel objet d'enseignement non identifié, qui n'a ni la saveur de la littérature ni la couleur de la philosophie, mais est censé permettre *« une approche croisée »*, littéraire et philosophique.

Le ministre a déjà montré le grand cas qu'il faisait de la question des programmes. Il bouleverse d'abord la structure du lycée, supprime les séries, subordonne une part importante des enseignements aux contraintes des *« bassins de formation »* en créant des spécialités locales, en diminuant les horaires des disciplines (il supprime notamment les 8 heures de philosophie de la série L) et crée des enseignements pluri-disciplinaires comme *HLP*. C'est seulement après qu'il demande au CSP d'élaborer des programmes en un temps éclair, pour organiser dans la foulée une consultation en deux semaines, tout en convoquant la commission spécialisée des lycées pendant trois jours afin de les co-construire.

En conformité avec les mandats qui sont les siens, et en cohérence avec les votes FO contre une réforme qui détruit l'enseignement de l'Ecole de la République, le SNFOLC a adressé une lettre au ministre pour lui signifier que ces programmes ne doivent pas voir le jour car ils en sont l'application. Comme le montre l'exemple de la spécialité *HLP*, ces programmes sont conçus pour conduire les professeurs de lycée à la polyvalence et l'annualisation de leurs services. Pour le SNFOEP, comme pour le SNFOLC, ce qui est « proposé » par J-M Blanquer, est dans la continuité de la politique du socle établie par V. Peillon, que le syndicat avait rejetée.

Une consultation pour légitimer la politique éducative du « socle » officiellement adoptée par la loi Peillon de 2013 et pour valider la conformité des nouveaux programmes du lycée à ses objectifs

Et pour une consultation, quelle consultation ! Ainsi, pour *HLP*, les professeurs sont invités à se prononcer sur le programme de 1ère, sans connaître le contenu et les modalités d'évaluation des épreuves d'examen de cette spécialité hybride. Quant au questionnaire qui leur est proposé, il est le même pour tous les programmes de toutes les disciplines. Comme s'il s'agissait d'une étude de marché, les professeurs doivent répondre en indiquant s'ils sont *« tout à fait d'accord »*, *« plutôt d'accord »*, *« plutôt pas d'accord »*, ou *« pas du tout d'accord »*. Il ne s'agit d'ailleurs pas de se prononcer vraiment sur la valeur du contenu, mais de répondre surtout à des questions comme *« le programme de HLP s'inscrit-il dans la continuité des apprentissages du collège ? »*, ou *« Prend-il en compte la place du numérique dans l'enseignement ? »* ! En bref, les professeurs sont invités à vérifier si le programme de *HLP* est bien en conformité avec les objectifs fixés par la loi Peillon de 2013 qui a mis en place la politique du *« socle commun des compétences »*, dont la réforme du collège de Najat Vallaud-Belkacem est la première étape de réalisation.

L'objectif visé n'est donc pas de favoriser l'instruction des élèves et d'en renforcer les conditions, il est d'adapter les programmes à la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat.

FNEC FP FO
SNFOEP
siège national
6-8 rue Gaston Lauriau –
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
www.fo-enseignement-prive.org

HLP est un moyen d'introduire l'annualisation et la bivalence, de fragiliser notamment l'existence de la philosophie au Lycée.

Dans sa présentation du programme de *HLP*, le CSP précise (page 5) que cet enseignement doit permettre une *« approche croisée impliquant une concertation et une coopération effectives entre les professeurs en charge de cet enseignement, qui, en terminale et en 1ère, doit être assuré à parts égales »*. Cette *« concertation et cette coopération effectives »* auront donc d'abord pour effet d'accroître la charge de travail et d'augmenter le temps de présence des professeurs au sein de l'établissement où *HLP* sera implantée. S'il s'agit, comme il en est question, de répartir *« à parts égales »* la littérature et la philosophie au sein de *HLP*, rien ne permet de garantir une répartition à parts égales de leurs horaires. Il est en effet tout à fait possible que la répartition horaire ne se fasse pas à parts égales. Tout dépendra des contraintes qui pèseront sur le lycée au nom de l'autonomie. Les chefs d'établissement seront incités à trouver le plus souvent une solution d'ajustement interne, d'une part en raison des restrictions budgétaires, et d'autre part afin d'éviter toute création de postes et l'affectation d'enseignants remplaçants. Si l'on considère le seul exemple de la philosophie où seulement 20 postes ont été offerts en 2018 au CAPES et 61 à l'agrégation, on comprend pourquoi le ministre Blanquer veut pouvoir imposer une 2ème heure supplémentaire.

Comme ses prédécesseurs, le ministre n'a jamais caché son intention d'annualiser le service des enseignants.
C'est bien dans la continuité du décret Hamon de 2014 (augmentant le temps de travail des professeurs et l'ouvrant à l'annualisation par des *« missions liées »*) et aussi de la réforme du collège que la réforme Blanquer du lycée prend tout son sens.
Quel que soit le gouvernement, FO s'est opposée en toute indépendance à une politique qui dégrade les conditions de travail des professeurs, car il faut savoir dire non pour faire valoir les revendications des personnels. En instaurant des emplois du temps par semestre, la création d'une spécialité comme *HLP* permet un calcul annuel des horaires d'enseignement pour l'élève et donc pour l'enseignant, ou encore un emploi du temps des élèves ou/et des professeurs sur plusieurs lycées en fonction de l'organisation imposée par le rectorat au niveau du bassin de formation.

Le ministre n'a jamais caché non plus son intention d'en finir avec le recrutement de professeurs par concours nationaux dans le cadre du statut de la Fonction Publique qui seuls garantissent leur compétence disciplinaire. La création d'une spécialité hybride comme *HLP* n'est-elle pas ainsi le moyen d'introduire une bivalence (lettres/philosophie) et de mettre progressivement en extinction la qualification de professeur de philosophie comme celle de professeur de lettres ? Cette interrogation est d'autant plus légitime, à l'heure où le gouvernement annonce qu'il compte à l'avenir procéder au recrutement de professeurs contractuels directement par les chefs d'établissement et faire appel à des professeurs pré-recrutés sous le statut d'AED dès la 2ème année de licence et pouvant effectuer des remplacements d'enseignants au niveau M1.
La création de *HLP* est inséparable de la logique systémique des réformes Blanquer qui, en visant à transformer radicalement l'Ecole pour l'adapter aux exigences du marché, conduisent à remettre tout en cause : le statut des professeurs, le caractère disciplinaire de leur enseignement, une discipline comme la philosophie et le baccalauréat.

Alors oui, pour le SNFOEP, il y a urgence !

- **Urgence à dire que nous ne voulons pas de cette réforme**
- **Urgence à dire que les disciplines sont le cœur de l'enseignement de l'Ecole de la République**
- **Urgence à dire que nous ne voulons pas d'un enseignement au rabais / Oui, nous voulons un baccalauréat premier grade universitaire, anonyme, national, qui permet de s'inscrire dans la filière universitaire de son choix**
- **Non au tri social instauré par la loi ORE**
- **Oui, nous voulons que Parcoursup qui fait des professeurs à la fois juges et partis, soit abrogé.**

L'Ecole de la République n'est pas une start-up : elle doit donner toutes ses chances à nos élèves, garantir aux professeurs le droit d'instruire ; l'Etat républicain doit les protéger et s'engager à ce qu'ils ne deviennent pas le Plus Petit Commun Réducteur de l'instruction.

Elections professionnelles

Du 29 novembre au 6 décembre

2 clics
pour vos revendications
2 clics
Pour reconquérir vos droits

Sur la page d'accueil de notre site, vous serez régulièrement informé des nouvelles publications de votre syndicat.

FNEC FP FO
SNFOEP
siège national
6-8 rue Gaston Lauriau –
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
www.fo-enseignement-prive.org